

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.

Absents: RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.

RAPPORT N° 2026/22 : Aménagement de trois arrêts du réseau de transport Vaï – adoption du plan de financement

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et en particulier l'article 45 ;

Considérant que l'aménagement des arrêts de transport Vaï « Entraigues 1 », « Portes du Lac » et « Ancienne Route de Baratier » est indispensable pour :

- Rendre les arrêts accessibles aux personnes à mobilité ;
- Renforcer leur sécurité, aussi bien pour les conducteurs que pour les usagers ;
- Offrir de meilleures conditions d'attente pour les usagers.

Les aménagements consistent en :

- Un quai répondant aux normes d'accessibilité ;
- Un abri voyageur équipé d'un banc ;
- Un cadre pour les horaires ;
- Du marquage au sol.

Considérant qu'il convient de valider le plan de financement de cette opération et effectuer les demandes de subvention afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES		RESSOURCES		
		Financier	Taux	Montant
Montant prévisionnel	125 000 €HT	Etat (DSIL)	30%	37 500 €HT
		Département	50%	62 500 €HT
		Autofinancement	20%	25 000 €HT
		TOTAL		125 000 €HT

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à son exécution.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMELOUD